

ACTION URGENTE

ROUMANIE. UNE EXPULSION DE ROMS SUSPENDUE

À la suite de manifestations organisées par des organisations de défense des droits humains et des ambassades étrangères, l'expulsion forcée de Roms à Baia Mare, en Roumanie, prévue pour le 5 septembre, semble avoir été suspendue.

Le 23 août, le maire de Baia Mare, dans le nord-ouest de la Roumanie, a annoncé qu'il projetait d'expulser de quatre quartiers de la ville des « centaines » de Roms et d'autres personnes socialement défavorisées n'ayant pas de papiers d'identité enregistrés à Baia Mare, et de les renvoyer dans leurs villes d'origine. Les médias locaux ont informé que l'éviction commencerait le 5 septembre. Cette déclaration a suscité la réaction d'Amnesty International et des ONG Romani CRISS, basée à Bucarest, et Şanse Egale, basée à Zalau ; des milliers de militants d'Amnesty International se sont ainsi mobilisés à travers le monde, appelant les autorités locales et le gouvernement roumain à ne pas procéder à cette expulsion forcée. L'ambassade des États-Unis à Bucarest a également réagi de façon virulente en déclarant le 31 août : « Nous faisons écho au sentiment exprimé par Amnesty International et d'autres organisations qui ont affirmé que cette éviction et ces démolitions ne devaient pas avoir lieu. L'ambassadeur Gitenstein espère que le maire Cătălin Cherecheş œuvrera pour trouver des moyens d'améliorer les conditions de logement pour tous à Baia Mare, tout en respectant les droits de chacun. » L'ambassadeur des États-Unis se serait rendu à Baia Mare le 19 septembre pour rencontrer les autorités locales ainsi que les populations roms concernées.

Le 13 septembre, le quotidien Adevărul de seară a informé qu'un groupe de travail du ministère de l'Intérieur et de l'Administration et du ministère du Travail, de la Famille et de la Protection sociale était allé à Baia Mare dans le but de discuter des moyens de résoudre la situation des communautés roms et d'offrir son aide à la ville et aux autorités du département de Maramureş. Selon les médias, cette délégation a rencontré les populations roms concernées afin de rassembler des informations pour faire face aux inquiétudes exprimées par Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la Justice, et Amnesty International. D'après ces informations, le maire a présenté un projet pilote pour l'intégration des Roms à Baia Mare et aurait déclaré que « trois options de construction ont été identifiées (modulaire, en brique ou en béton). Environ 400 maisons seront construites sur trois hectares de terrain. Celles-ci seront raccordées aux réseaux d'électricité, d'eau et de gaz, et la mairie fournira des moyens de transports pour que les enfants roms puissent aller à l'école à Baia Mare. »

Le 6 septembre, le maire a répondu par courrier aux militants d'Amnesty International, leur disant que les autorités locales aborderaient le problème des quartiers informels tout en respectant le droit national et les normes internationales en matière de droits humains. Néanmoins, les autorités de la ville doivent encore s'engager publiquement, de façon claire et explicite, à ce qu'aucune éviction n'ait lieu à moins que les garanties nécessaires soient en place, et tant que ce ne sera pas le cas. Cependant, à la connaissance d'Amnesty International, personne n'a été expulsé et aucune maison n'a été détruite deux semaines après la date prévue pour l'éviction.

Bien qu'elle salue la suspension de cette expulsion forcée, Amnesty International croit savoir que les autorités locales ont toujours l'intention de supprimer les campements encore existants dans plusieurs quartiers de Baia Mare. L'organisation continuera de surveiller la situation afin de garantir que toute expulsion n'ait lieu qu'en dernier recours et dans le respect des normes internationales en matière de droits humains.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 259/11. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR39/007/2011/fr>.

Personnes concernées : communautés roms de Craica, Ferneziu, Horea, Pirita et Valea Borcutului

Genre h/f : hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 259/11, EUR 39/009/2011, 19 septembre 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

